

Section 1^{re}. — Description du projet

1 : Brève description de l'activité de projet MDP	Veuillez compléter
Nom du projet	
Numéro ID du projet	
Site du projet	
Nom du cours d'eau	
Date de dépôt du rapport de conformité	
1.1. Zone du projet	
1. Description du bassin fluvial : - Frontières politiques et administratives - Communautés installées sur le bassin versant - Principaux modèles d'utilisation des terres - Modifications existantes et prévues du débit fluvial - Ruissellement annuel moyen (m ³)	
2. Débit fluvial annuel moyen (m ³ /s)	
3. Ruissellement fluvial annuel moyen avant et après la mise en œuvre du projet (m ³)	
4. Citez brièvement les impacts que d'autres projets hydrauliques ont eu sur le bassin versant dans les 50 km aux alentours (aucun impact, impact, impact significatif imputable à d'autres activités).	
5. Description de la valeur écologique des alentours (forêts, terres cultivées, terres en friche, sites appartenant au patrimoine culturel, etc.)	
1.2. Activités connexes au projet	
1. Type d'infrastructure hydraulique (p. ex. réservoir de stockage, centrale au fil de l'eau, etc.)	
2. Infrastructures connexes construites dans le cadre du projet (p. ex. routes, lignes de transport d'électricité, ponts)	
3. Capacité de production installée (MW)	
4. Facteur de charge énergétique	
5. Moyenne annuelle de production d'énergie (MWh)	
6. Quel est le rôle du projet dans l'approvisionnement national/régional en électricité (charge de base, charge en pointe, équilibrage des charges sur le réseau, soutien aux renouvelables intermittents, etc. ?	
7. Estimation du potentiel annuel de réduction d'émissions (tCO ₂ e)	

1 : Brève description de l'activité de projet MDP	Veillez compléter
8. A quel stade est la construction du projet au moment de cette demande ?	
9. Quelles sont les autres finalités directes poursuivies par le projet (irrigation, contrôle des inondations, réserve d'eau comme protection contre la sécheresse, transport fluvial, infrastructures de loisirs, aquaculture, approvisionnement en eau des communes et des industries, etc.) ?	
1.3. Composantes du projet Débit d'eau : structures et modifications	
1. Capacité de production – zone submergée (W/m ²)	
2. Structure de rétention/de retardement (le cas échéant)	
3. Type de canaux de dérivation des eaux	
4. Longueur des canaux de dérivation des eaux	
5. Type de prise d'eau	
6. Réservoir (le cas échéant)	
7. Hauteur du barrage (depuis les fondations)	
8. Longueur de la crête	
9. Superficie du réservoir au niveau d'eau moyen	
10. Capacité totale du réservoir (m ³)	
11. Longueur de la retenue	
12. Zone submergée totale	
13. Zone résidentielle submergée	
14. Zones agricoles/zones de pâtures submergées	
15. Nombre d'habitants déplacés	
16. Capacité de production/zone submergée (W/m ²)	

Section 2. — Evaluation de la conformité aux critères CMB

Veillez compléter ce formulaire par des explications détaillées pour chaque point. Si un critère n'est pas pertinent pour le projet, expliquez pourquoi.

CRITERES			
1. Obtenir l'accord du public	Description	Sources (1)	Evaluation par l'Entité validatrice
1.1. Consultation des parties impliquées 1. Décrivez comment ont été identifiées les parties concernées par le projet. 2. Certaines de ces personnes font-elles parties d'un groupe de minorité, en particulier des populations indigènes et, si oui, quels efforts spécifiques ont-ils été fournis pour identifier leurs besoins et y répondre ? 3. Combien de personnes faudra-t-il réinstaller à la suite du projet ? 4. Populations réinstallées/production annuelle d'énergie (nombre/GWh). 5. Combien de personnes ont-elles été affectées autrement par le projet (p. ex. via une perte de terres, une baisse de productivité ou des ressources de pêche ou de chasse etc.) ?			
(1) Par ex. : documentation de processus, identification de problèmes et parties impliquées et, stratégies de consultation, planification des ressources, plans de compensation, horaires, partage d'informations, accords écrits avec les acteurs concernés, enregistrements d'interviews, résultats d'enquête/sondages, procès-verbaux des réunions d'un Forum des Stakeholders, documentation de projet, évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), documents locaux d'urbanisme, permis et accords du gouvernement et des autorités locales, description des méthodes utilisées, plans de mise hors service (le cas échéant), autres études connexes d'impact social et environnemental, etc.			

CRITERES			
1. Obtenir l'accord du public	Description	Sources (1)	Evaluation par l'Entité validatrice
<p>6. Décrivez comment les populations locales affectées et les autres parties concernées par le projet ont été informées et impliquées dans le processus décisionnel de construction de la centrale.</p> <p>7. Décrivez comment les populations locales affectées et les autres parties concernées ont été informées des impacts du projet sur leur qualité de vie.</p> <p>8. Comment les communautés locales et indigènes affectées ont-elles participé au processus décisionnel ?</p> <p>9. Comment les impacts économiques et sociaux du projet sur les communautés locales affectées, les populations indigènes et/ou les autres parties concernées par le projet seront-ils pris en charge ?</p> <p>10. Comment les accords de compensation et de partage des bénéfices répondent-ils aux besoins et droits identifiés des parties concernées affectées négativement par le projet en amont et en aval ?</p> <p>11. Un Forum de Stakeholders a-t-il été organisé avec une large participation des communautés locales (sur base du droit coutumier et national) ? Décrivez le processus et son résultat, ainsi que la réponse du promoteur du projet, des autorités locales et nationales ?</p>			
<p>1.2. Transparence</p> <p>1. Les documents et information clés du projet (p. ex. évaluations d'impact social et environnemental) ont-ils été rendus publics avant que la décision d'entamer le projet n'ait été prise ?</p> <p>2. Sous quelle forme les documents et information ont-ils été mis à disposition des parties concernées ? S'agissait-il de l'EIE originale ou d'une autre forme, telle qu'une liste des incidences positives et négatives du projet de construction hydraulique.</p> <p>3. Sur le total du nombre de parties concernées, combien ont eu accès aux documents et information clés et ont été impliquées activement ?</p> <p>4. Un accord négocié a-t-il été conclu entre les parties concernées et le(s) propriétaire(s) du projet ? Si oui, est-il accessible au public ?</p>			

Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 1 :

2. Evaluation exhaustive des options			
<p>2.1 Besoins</p> <p>1. Quelle priorité est donnée à l'énergie hydraulique dans la planification nationale en matière de développement ou d'énergie (p. ex. décisions pertinentes du gouvernement) ?</p> <p>2. Quels sont les besoins en énergie hydraulique au niveau local et régional ?</p> <p>3. Quels sont les besoins d'approvisionnement nationaux/régionaux en électricité (charge de base renouvelable, charge en pointe ou équilibrage de charge du réseau, soutien aux renouvelables intermittents) ?</p> <p>4. Décrivez les mesures de garantie en vue d'un accès équitable aux ressources en eau. Comment les projets hydrauliques contribuent-ils à une gestion efficace des ressources ?</p> <p>5. Ce projet hydraulique octroie-t-il des incitants financiers pour le développement d'un projet multi-objectifs ?</p>	a		

<p>2.2. Alternatives</p> <p>1. Décrivez l'examen des alternatives au projet qui ont été prises en compte (inclure les détails d'études de faisabilité et d'analyses d'options « absence d'action » qui ont été effectuées).</p> <p>2. Les parties concernées ont-elles été impliquées dans l'identification des options ? Décrivez le processus et le résultat de cette implication.</p> <p>3. Quelles sont les principales motivations sous-jacentes du projet choisi et du site retenu (sociales, environnementales, économiques et techniques) ?</p> <p>4. Quelles sont les conséquences d'une absence d'action pour l'environnement au niveau local et global ?</p> <p>5. Au niveau de l'évaluation du projet, décrivez les variantes du projet et types de technologies considérés par comparaison avec l'option retenue.</p>			
<p>Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 2 :</p>			
<p>3. Analyse des barrages/projets hydroélectriques existants</p>			
<p>1. Pour les projets hydroélectriques avec barrages, veuillez décrire les exigences et procédures nationales de surveillance et de rapport concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'alerte en cas d'urgence, - la gestion des sédiments, - le système de sécurité, - le système de maintenance, - l'impact environnemental, - l'impact social, - la mise en œuvre d'accords de compensation. <p>2. Pour les projets sans barrage, donnez les détails du système de surveillance permanente du projet (garanties en matière de qualité et d'environnement).</p> <p>3. Comment les problèmes sociaux et environnementaux majeurs pertinents résultant de barrages/projets hydroélectriques existants dans le bassin fluvial ont-ils été pris en compte ?</p> <p>4. Une réglementation nationale a-t-elle été mise en place pour les barrages existants et quelles conclusions peut-on en tirer concernant le respect de celle-ci ?</p> <p>5. La mise en place de mesures de sécurité et de plans d'évacuation fera-t-elle l'objet d'un audit indépendant ?</p>			
<p>6. Dispositions relatives à la maintenance et à la mise hors service Quelles dispositions ont-elles été prises pour la maintenance et la rénovation (p. ex. fonds de maintenance et de rénovation) ?</p>			
<p>Quels arrangements ont-ils été pris pour la mise hors service en fin de vie de la centrale (p. ex. fonds de réserve pour la mise hors service) ?</p>			
<p>Décrivez les dispositions relatives au démantèlement d'urgence et à la mise hors service. Leur flexibilité est-elle suffisante pour s'adapter aux besoins et valeurs dans le futur, y compris les besoins en matière d'écosystème et de restauration des écosystèmes (Recommandation 12) ?</p>			
<p>L'autorisation de mise en place du projet définit-elle les responsabilités et les mécanismes de financement des coûts de mise hors service ?</p>			
<p>Décrivez les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et politiques susceptibles de s'opposer à une mise hors service dans le futur, si celle-ci a été reconnue comme la meilleure solution.</p>			

Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 3 :			
4. Préservation des cours d'eau et des moyens de subsistance			
4.1. Taux d'utilisation des eaux (2)			
Taux d'utilisation des eaux (rapport entre débit naturel, eaux destinées à l'agriculture, l'industrie, l'usage domestique...) incluant :			
(2) Taux d'utilisation des eaux : indicateur environnemental se référant au prélèvement d'eau à des fins d'irrigation, d'usage industriel ou domestique... Un taux de 25 % ou supérieur est généralement signe d'une pression sur les ressources en eau. Les activités à forte consommation d'eau affectent sérieusement les réserves d'eau et en conséquence la disponibilité des ressources aquifères. Parmi celles-ci, l'urbanisation, l'industrie et la production agricole sont des activités motrices. L'augmentation de la surface imperméable diminue l'infiltration d'eau et la réalimentation des aquifères.			
1. population du bassin de rivière (106 habitants); 2. débit naturel moyen (km ³ /an); 3. demande (km ³ /an); 4. taux d'utilisation des eaux (%); 5. comparaison de la demande en eau avec le débit annuel moyen; 6. capacité de stockage (km ³); 7. consommation d'eau annuelle par type d'utilisateur (hm ³ /an) : agriculture et élevage, usage domestique, usage industriel			
4.2 Evaluation d'impacts (<i>Nota bene : tant les impacts positifs que négatifs sont à inclure ici.</i>) Quelles évaluations d'impacts ont-elles été menées et sur base de quelle réglementation ? Décrivez les impacts majeurs dans chacune des catégories suivantes et les mesures d'atténuation en cas d'impact négatif.			
4.2.1. Impacts environnementaux Décrivez les impacts environnementaux du projet (y compris l'impact sur la qualité des eaux (température, oxygène, etc.), les sols, la qualité de l'air, les émissions de GES, la biodiversité, les habitats, le risque d'érosion due aux inondations etc.)			
4.2.2. Evaluation environnementale du débit 1. Décrivez comment le débit minimum garantissant une sécurité environnementale sûre a été déterminé.			
2. Décrivez les mesures prises pour minimiser l'impact lié à la réduction de la rivière affectée.			
3. Décrivez les mesures prises pour le maintien des écosystèmes, des pêcheries de production et autres aquacultures tant en amont qu'en aval.			
4. Décrivez les activités qu'entreprendra le promoteur du barrage avant d'inonder les terres (p. ex. enlèvement de végétation et autres préparations).			
5. Décrivez les autres mesures de compensation pour la prise en charge des impacts environnementaux du projet			
4.2.3. Evaluation de l'impact social 1. Décrivez les impacts sociaux du projet (y compris réinstallation, impacts sur les autres usages des terres ou rivière, p.ex. pêche, agriculture, chasse et utilisation d'autres types de ressources naturelles, y compris les avantages pour les individus et les communautés)			
2. Décrivez tout autre impact identifié sur la santé imputable au projet			
3. Décrivez l'impact sur le patrimoine culturel ou religieux			
4. Décrivez les clauses en matière de responsabilité garantissant la mise en œuvre des mesures prévues.			

5. Le projet est-il planifié de façon responsable pour garantir la durabilité des moyens de subsistance et de l'environnement ?			
4.3 Impacts cumulés			
<p>Décrivez l'impact cumulé de toutes les structures hydrologiques existant dans le bassin fluvial à l'aide de variables telles que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. régimes de débit, 2. quantités d'eau 3. productivité, 4. qualité des eaux, composition en espèces des différentes rivières faisant partie du bassin fluvial 			
Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 4 :			
5. Reconnaissance des droits et partage des avantages			
<p>Des plans d'action d'Atténuation, de Réinstallation et de Développement (le cas échéant – y compris les ensembles de mesures de compensation proportionnées) ont-ils été mis en place ? Détaillez :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démontrez que la construction de la centrale n'a pas entraîné une détérioration des conditions de vie des résidents locaux et des familles réinstallées. 2. Des accords de compensation et de partage des avantages ont-ils été prévus en consultation avec les groupes affectés ? 3. Sur quelles normes les mesures ont-elles été basées ? (p. ex. normes nationales ou autres) 4. Les populations affectées ont-elles été satisfaites des ensembles de mesures de compensation ? 5. Avantages pour les populations affectées (individus et communautés) : en quoi le projet améliorera-t-il les moyens de subsistance des populations locales et indigènes affectées ? 			
Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 5 :			
6. Assurer le respect des normes			
6.1. Mesures en vue du respect des normes			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment sera assuré le respect des lois, règlements, recommandations et accords (y compris accords de réinstallation et de compensation) pertinents ? 2. Les accords de compensation sont-ils légalement contraignants – via des conventions, des actes administratifs ou d'autres garanties ? 3. Le coût des mesures de compensation est-il inclus dans le plan financier ? 4. Le promoteur du projet exploite-t-il déjà d'autres centrales hydroélectriques ? Si oui, des conflits ont-ils déjà surgi entre le promoteur et les parties concernées relativement à la mise en place, l'exploitation et les mesures compensatoires liées à ces projets ? Si oui, décrivez les causes du conflit et comment il a été résolu. 			
6.2. Contrôle et évaluation pendant la période d'octroi des crédits			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrivez les conditions mises en place pour le contrôle des impacts environnementaux et socio-économiques du projet. 2. Quelles dispositions ont été prises pour s'assurer de la mise en place et du contrôle (par ex. auditeur ou panel d'auditeurs indépendant, self-audit, etc.) des mesures non encore mises en œuvre au moment de la validation ? 			
Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 6 :			
7. Partage des cours d'eau pour la paix, le développement et la sécurité			

<p>Le projet a-t-il des impacts transfrontaliers ? – Si oui, donnez le détail du (des) accord(s) entre les pays concernés, en tenant compte des recommandations internationales sur les projets hydrauliques transfrontaliers et décrivez comment cet aspect affecte le projet.</p>			
<p>Conclusions de l'Entité validatrice concernant la Priorité 7 :</p>			
<p>Evaluation par l'Entité validatrice de la manière dont le projet respecte les sept priorités stratégiques définies dans le rapport de novembre 2000 de la Commission mondiale des barrages : « Barrages et Développement – Un nouveau cadre pour la prise de décisions » Nom : Fonction : Coordonnée : Société/entité validatrice : Date de validation du rapport de conformité :</p>			

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2010 relatif aux critères d'éligibilité et à la procédure d'approbation des activités de projet dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto.

Namur, le 8 juillet 2010.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,
Ph. HENRY